

## MONDIALISATION, TTIP, CETA.

### Mettre le droit de l'environnement, le droit du travail et le droit à la santé à égalité avec le droit du commerce dans la mondialisation économique.

*Avertissement : il suffit au lecteur de placer le curseur de la souris sur tous les mots écrits en bleu et en italique en appuyant sur la touche CTRL pour accéder aux documents sur lesquels s'appuie la présente annexe.*

#### Historique récent du dossier.

- **Avant 2009** : de très nombreuses résolutions du Parlement Européen réclamant la prise en compte des dimensions sociale et environnementale dans les accords sur le commerce mondial sont votées.
- **2009 - 2010** : au nom de la France, le Président de la République tape du poing sur la table. Dans des discours très incisifs, prononcés :  
[1 - devant la Conférence internationale du travail le 15 juin 2009, \(p 3, 4 et 5\)](#)  
[2 - devant l'Assemblée Générale des Nations Unies le 23 septembre 2009, \(p 3\)](#)  
[3 - à Davos le 27 janvier 2010, \(notamment p7\)](#)  
 il demande la mise sur un pied d'égalité du droit du commerce, du droit de l'environnement, du droit de la santé et du droit social dans la mondialisation économique.
- **Juin 2011** : S'exprimant au nom de l'ONU, Monsieur Ban Ki-moon, déclare à Beyrouth le 3 juin 2011 : *« Nous ne pourrons construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale ».*
- **Janvier 2014** : Klaus Schwab (Président du Forum économique de Davos) reconnaît dans le journal LES ECHOS du 20 janvier 2014 que [la gestion de la mondialisation est un échec collectif.](#)<sup>1</sup> La balle est renvoyée chez les politiques qui ne s'en rendent même pas compte.
- **Juillet 2015** : le Parlement Européen vote une résolution exigeant que le chapitre développement durable du TTIP soit contraignant et sanctionnable par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévu pour le reste de l'accord. Ce chapitre "développement

---

<sup>1</sup> La seule question à se poser, face à ce constat très inquiétant, est la suivante : **comment transformer cet échec en réussite ?** Selon la Commission européenne : **en continuant comme par le passé à mettre le droit du commerce au-dessus de tous les autres.** Pourtant, comme le disait Einstein : « La folie, c'est de faire toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent ».

durable" contient les dispositions à caractère social, sociétal et environnemental. Voir notamment la page 16 de la [Résolution du 8 juillet 2015 Parlement Européen](#).

- **Octobre 2015** : la Commission européenne publie un rapport sur la "nouvelle stratégie commerciale de l'UE", dans lequel elle précise expressément que tous les chapitres concernant le commerce doivent être contraignants, **SAUF** le chapitre "développement durable", c'est à dire le chapitre concernant les Hommes et l'environnement. La supériorité du droit du commerce sur tous les autres est confortée. [Le commerce pour tous \(rapport de la Commission Européenne\)](#)
- **Décembre 2015** : Le Ministre Français Matthias Fekl publie un rapport exigeant qu'à l'avenir, les volets "développement durable" des accords bilatéraux sur le commerce soient contraignants et sanctionnables par le système d'arbitrage d'Etat à Etat prévu dans ces accords. C'est une réponse aussi digne que cinglante vis à vis de la Commission. Voir : [Extrait du rapport FEKL pages 5 et 85 à 87](#)
- **Décembre 2015** : En présentant l'accord pour un Partenariat Transpacifique (TPP), l'administration américaine a insisté à plusieurs reprises sur le caractère opposable (fully enforceable) des engagements pris. **Le Président Obama a lui-même souligné qu'il « inclut les engagements sur le travail et l'environnement les plus forts de l'histoire, et que ces engagements sont opposables, contrairement aux accords passés »**. La clause la plus emblématique est sans doute celle concernant le « plan de cohérence » (consistency plan) **liant explicitement les bénéfices commerciaux que les États-Unis accordent au Vietnam au respect des engagements pris par ce dernier concernant la liberté syndicale et les droits des travailleurs.**

**Un exemple plus récent souvent mis en avant est celui de l'accord entre les États-Unis et la Corée du Sud (dit « KORUS »), entré en vigueur en 2012, qui étend les prérogatives du mécanisme de règlement des différends par rapport à ses prédécesseurs, notamment en rendant le non-respect des engagements en matière de travail et d'environnement explicitement passible de représailles commerciales.**

- **Juin 2016** : Fait sans précédent, les Evêques de l'Union Européenne et des Etats Unis publient une « recommandation » commune sur le TTIP, allant exactement dans le même sens. Voir : [Déclaration commune des Evêques Européens et Américains](#).
- **Juillet 2016** : Le CETA est rendu public. Tous les articles concernant les investissements et le commerce sot contraignants. En revanche, les articles concernant l'Homme et l'environnement sont facultatifs, c'est-à-dire ramenée au second plan. Quelle société voulons-nous construire en étant aussi obtus ?

**Est-ce ainsi que nous allons transformer l'échec de la mondialisation en réussite ?  
Est-il normal que l'Union Européenne soit moins-disante que les Etats Unis ?**